

**Élections des membres de la chambre de l'agriculture, de la pêche
et de l'aquaculture de Mayotte**
Date du scrutin : 28 janvier 2026

Collège 2 : « Salariés des ressortissants des collèges 1 et 3 »

Nom de la liste :

(Et le cas échéant l'organisation syndicale ou professionnelle au nom de laquelle elle se présente) :

TITULAIRES : (*) Civilité : Mme ou M.

N°	Civilité (*)	Nom	Prénoms	Commune d'inscription
1				
2				

SUPPLÉANTS :

N°	Civilité (*)	Nom	Prénoms	Commune d'inscription
3				
4				

Important :

La liste doit comprendre au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois, soit un nombre minimal de 1 candidat de chaque sexe qui ne doivent pas être regroupés en début ou fin de liste.

Le Mandataire
(Nom, Prénom, Signature)